

0721042S
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN ROSTAND
19 RUE JULES FERRY
72380 STE JAMME SUR SARTHE
Tel : 0243276015

AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Indemnité pour mission particulière

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 1
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 22
Quorum : 12
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 30/09/2022

Réuni le : 11/10/2022

Sous la présidence de : Anne-Laure Cabioch

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation ;
- le décret n°2015-475 du 27 avril 2015 instituant une indemnité pour mission particulière allouée aux personnels enseignants et d'éducation exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré ;
- l'avis du Conseil pédagogique en date du 06/10/2022.

Sur saisine du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis relatif aux missions particulières confiées aux personnels enseignants et d'éducation et à leurs modalités de mise en œuvre, telles que prévues dans le document joint et dans la limite de l'enveloppe allouée par le recteur d'académie.

Avis favorable

Avis défavorable

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0